

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MURA, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur, Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur LHOMME Hervé, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	26	25

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD

Absents excusés : M. Bruno THOMAS

Date de la convocation

13 janvier 2023

Date d'affichage

13 janvier 2023

A été nommé secrétaire : Mme Mariline BOUCLET

Objet de la délibération

**7- Finances Locales
7-1- Décision budgétaire
7-1-5 tarifs et redevances des services publics**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire propose de fixer des tarifs pour les boissons qui seront vendues lors des concerts ou autres manifestations organisés par la municipalité ou lors du FAY'STIVAL, selon le barème suivant :

2023-003 – Tarif pour les buvettes

- Eau (50 cl): 1 €
- Soft (coca-cola, Orangina, Ice-tea, etc.....33 cl) : 2 €
- Bière (25 cl) : 2.50 €
- Café, thé : 1 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs municipaux indiqué ci-dessus,

- **PRECISE** que les recettes seront encaissées dans la régie « Festivités ».

Pour copie conforme,

Le Maire,

Frédéric MURA

La secrétaire de séance

Mariline BOUCLET